



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 31 octobre 2018 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 24 octobre 2018, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Hervé Noël, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Jean-Pierre Moing, Patrick Vaineau, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Brigitte Conan, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Serge Nilly, Yvette Bouguen.

Pouvoirs :

Cécile Peltier a donné pouvoir à Pascale Douineau
Eric Alagon a donné pouvoir à Pierrick Le Guirrinec
Manuel Pottier a donné pouvoir à Danièle Kha
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou
Christophe Couic a donné pouvoir à Jean-Pierre Moing
Géraldine Guet a donné pouvoir à Stéphanie Mingant
Yvette Metzger a donné pouvoir à Michel Forget
Marc Duhamel a donné pouvoir à Alain Kerhervé
Soizig Cordroc'h a donné pouvoir à Serge Nilly.

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Patrick Vaineau

3. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA L'ASSOCIATION « CHATS SANS TOI »

Exposé :

Suite à l'initiative de l'association « Chats sans Toi », il est proposé de mettre en place sur la commune l'opération « Chats libres ». Cette opération consiste à repérer les lieux de divagation, de regroupement de chats errants en partenariat avec les services de la Ville et les habitants des quartiers. Le repérage effectué, l'association et ses bénévoles prennent le relais via le trappage et la pose de cages pièges.

Les chats capturés font ensuite l'objet d'une vérification d'identité via le tatouage ou la puce électronique. En l'absence d'identité, les chats sont identifiés au dermatographe ou pucés, stérilisés et relâchés sur le lieu de leur capture.

En mettant l'accent sur la prévention, la prolifération des chats peut être maîtrisée. De surcroît, plus la Ville s'engage tôt dans ce programme et partenariat, moins il y aura de chats errants à capturer, donc moins cela coûtera aux acteurs en charge.

Cette intervention s'inscrit en complément de la prestation confiée à la SACPA Chenil Service pour la capture des chiens et chats signalés errants et la récupération des cadavres d'animaux.

L'association « Chats sans Toi » et la Ville s'accordent à considérer que la vigilance doit être constante pour faire face et lutter efficacement à la prolifération de l'espèce féline.

Il est en conséquence proposé de conclure une convention de partenariat avec cette association afin de mener à bien l'identification des points de chute des chats, leur capture, leur identification, leur stérilisation et leur relâche sur le lieu initial. Afin d'assurer ce service, l'association sollicite une subvention de 1 400 € pour l'exercice 2019.

L'association a déjà repéré 4 regroupements de chats dont :

- Kerbertrand,
- La Maison des Archers,
- l'Ecole de Musique,
- Kerstrado.

L'instauration d'un arrêté municipal « Chats libres » sur ces lieux de regroupement devrait permettre une meilleure gestion de l'espèce sur site.

L'opération « Chats Libres » menée par l'association « Chats sans Toi » viendra ainsi compléter les actions déjà mises en place par la Ville.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal de :

- d'approuver la convention de partenariat annexée et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention,
- d'attribuer une subvention d'un montant de 1400 € à l'association « Chats sans toi » pour l'exercice 2019.

Avis favorable de la commission des finances, de l'évaluation des politiques publiques et de l'administration générale du 23 octobre 2018

P.J. : projet de convention

Envoyé en préfecture le 08/11/2018

Reçu en préfecture le 08/11/2018

Affiché le

ID : 029-212902332-20181031-3V-DE

Décision :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention de partenariat avec l'Association Chats sans toi et attribue une subvention de 1400 € à l'association pour l'exercice 2019.

**Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.**

